

République Française
 Département du Rhône
 Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 novembre

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	12

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 05 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 31 octobre 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe,

Membres excusés :

M Charvolin Jean-Jacques

Pouvoirs :

M Rolland Alain donne pouvoir à Mme Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à M Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à M Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : M Pascal Furnion

D2025_050 Siemly Contribution 2026

La part aux charges du syndicat incombant à la commune de Chaussan s'élève à 3070.53€, contribution fixée à 3.13€ par habitants pour l'année 2026.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la collecte de cette somme.

Trois options sont possibles :

- Fiscalisation totale de la somme

- Budgétisation de la somme

- Budgétisation partielle de la participation pour un montant fixe et le reste étant fiscalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la fiscalisation de la contribution

Autorise M Le Maire a signé tous actes ce référant à la présente délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

**Le Maire
Luc Chavassieux**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Luc Chavassieux". It is positioned below the official stamp.